

LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE INDIVIDUEL

Vous souhaitez construire, les démarches pour être raccordé au réseau électrique,

1 Le CU - Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable

les 4 étapes

Le client

1. Fait part de son projet au travers d'une demande de CU.
(Imprimé Cerfa n° 13410)

La Mairie ou collectivité

2. Réceptionne le CU et l'adresse à ERDF.

La Mairie ou collectivité

4. Instruit le CU et mentionne, le cas échéant, les taxes ou participations existantes.



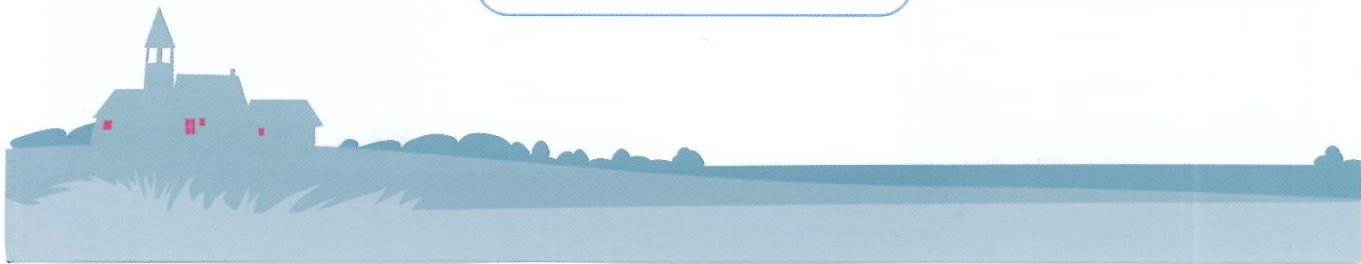
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

3. Précise si la parcelle est desservie ou non dans un délai d'**1 mois** maximum.

ERDF

Accueil Raccordement Electricité
Service CU/AU
BP 314
22003 SAINT BRIEUC CEDEX1
Tél: 0 810 813 327
Fax: 02 96 75 26 70
erdf-bretagne-cuau@erdf-distribution.fr

2. L'AU - Autorisation d'Urbanisme (Permis de construire)



3 Le branchement

Raccorder votre maison au réseau électrique

Après d'ERDF au

0 810 813 327



4 La mise en service

